



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**ZAC BLOSNE EST Avenue des Pays Bas -Travaux de voirie pour aménagement des abords du lot E07a et la création d'un parking de 17 places**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Mercredi 09 septembre 2026 à 16 :45

**Rennes Métropole**  
4 Avenue Henri Fréville  
CS 93111  
35031 RENNES CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | ZAC BLOSNE EST Avenue des Pays Bas -Travaux de voirie pour aménagement des abords du lot E07a et la création d'un parking de 17 places |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                                                                              |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                                                                                          |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 180 jours                                                                                                                              |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Groupement solidaire                                                                                                                   |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                                                                   |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                                                                   |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                                                                   |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                                                                   |
|   | <b>Délai d'exécution</b>            | 6 mois                                                                                                                                 |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                                                                                   |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                                                                   |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                 | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 4  |
| 1.5 - Réalisation de prestations similaires .....                | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                          | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                         | 4  |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 5  |
| 2.4 - Développement durable .....                                | 5  |
| 3 - Les intervenants .....                                       | 5  |
| 3.1 - Conduite d'opération.....                                  | 5  |
| 3.2 - Maîtrise d'œuvre .....                                     | 5  |
| 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier ..... | 5  |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 5  |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                        | 6  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 6  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....  | 6  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....               | 6  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 6  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 7  |
| 6.1 - Documents à produire.....                                  | 7  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 9  |
| 7.1 - Transmission électronique .....                            | 9  |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                     | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....                            | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés.....                               | 11 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 11 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                          | 12 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 12 |
| 9.2 - Procédures de recours .....                                | 12 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
ZAC BLOSNE EST Avenue des Pays Bas -Travaux de voirie pour aménagement des abords du lot E07a et la création d'un parking de 17 places

Lieu(x) d'exécution :  
Ville de Rennes - ZAC Blosne Est  
35000 Rennes

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La nature des travaux à exécuter pouvant entraîner la mise en commun de moyens et de compétences de la part des opérateurs économiques de technicité identique, le Maître de l'ouvrage demande à ce que le groupement à constituer soit solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP et dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Conduite d'opération

La Direction d'Opération est assurée par la Direction de l'Espace public et des Infrastructures de Rennes Métropole, représentée par Monsieur Gildas PIQUET.

La Conduite d'Opération est assurée par :

Pôle Ingénierie et Services Urbains

Direction de L'Espace Public et des Infrastructures

Service Conduite d'Opérations

PAROTY Christelle

Tél : 02 23 62 23 65

Courriel : [c.paroty@rennesmetropole.fr](mailto:c.paroty@rennesmetropole.fr)

et

RABAULT Jean-Luc

02 23 62 63 85

Courriel: [jl.rabault@rennesmetropole.fr](mailto:jl.rabault@rennesmetropole.fr)

## 3.2 - Maîtrise d'œuvre

Pôle Ingénierie et Services Urbains (PISU) - Direction de l'Espace public et des Infrastructures  
Service de la maîtrise d'œuvre

Représentée par : M. Fabrice CARIOU

Courriel : [f.cariou@rennesmetropole.fr](mailto:f.cariou@rennesmetropole.fr)

## 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

Pôle Ingénierie et Services Urbains (PISU) - Direction de l'Espace public et des Infrastructures  
Service de la maîtrise d'œuvre

Représentée par : Julien MASSICOT - [j.massicot@rennesmetropole.fr](mailto:j.massicot@rennesmetropole.fr)

.

## 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS

6 rue Louis Postel

CS 63126

35031 RENNES CEDEX

Le coordonnateur est représenté par : Frédéric Trichereau.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché faisant l'objet de la consultation est financé par Rennes Métropole au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution et de phasage
- Notice explicative
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Annexes du CCTP :

- Annexe 1 : Charte de gestion des déplacements pendant les travaux
- Annexe 2 Mesures en cas d'intervention à proximité des arbres d'alignements (ou arbres en milieu contraint)

Plans :

- Plans d'aménagement
  - Plans topographiques et de synthèse des réseaux
  - Plans de coordination des projets
  - Plans de situation
  - Plan de repérage entre travaux maîtrise d'ouvrage Ville de Rennes et Rennes Métropole des travaux du lot Voirie
  - Plan de traitement de sols
  - Plan des structures
  - Plans de nivellement - bordures - assainissement - EP - Mobilier urbain
  - Carnets de coupes en travers et de détails
- 
- Le cadre de réponse
  - Le bordereau des prix unitaires (BPU)

- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations
- Les formulaires de candidature (DC1 et DC2)
- Le DUME

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération : 26190016.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé                             | Oui       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                             | Non       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                              | Non       |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché public                                  | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| FNTP 341-assise de chaussée                                                                                              | Non       |
| FNTP 3421- Revêtements en matériaux d'enrobés classiques                                                                 | Non       |
| FNTP 3452 - Pavés et dalles en bétons ou autres matériaux                                                                | Non       |
| FNTP 346- Pose de bordures et caniveaux                                                                                  | Non       |
| FNTP 3622 - retraitements de couches de surface : fraisage, rabotage<br>Délivrées par la FNTP ou références équivalentes | Non       |

Chaque qualification peut être remplacée par des références équivalentes.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Le bordereau de prix unitaire (BPU) complété, produit à la fois au format .pdf et au format .xls (soit 2 Fichiers)                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété, et produit au format .pdf. et au format .xls (2 fichiers)                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Le cadre de réponse complété par le candidat relatif à la valeur technique, à l'organisation du chantier et aux performances environnementales. Le candidat devra utiliser ce document qui, d'une part lui permet de simplifier sa réponse au regard notamment des résultats attendus pour chaque critère et sous-critère, et d'autre part, sert à faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur. |
| Le questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations, à annexer au mémoire technique                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Le RIB du candidat ou du groupement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Rennes Métropole  
PISU-DEI-Marchés Publics  
16 boulevard Laënnec  
CS 93111  
35031 RENNES CEDEX

La signature électronique des documents, au moment de la remise de son offre, n'est pas exigée mais recommandée dans le cadre de cette consultation.

Le candidat retenu qui n'aura pas signé son offre au moment de sa remise se verra contraint de le faire lorsqu'il y sera invité par le pouvoir adjudicateur, préalablement à la notification du marché. Aussi, il s'engage à s'équiper du certificat électronique nécessaire à cette signature électronique.

***Pour la signature, le candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la Préfecture, la Trésorerie. L'outil de signature proposé par la plateforme mégalis, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.***

La signature électronique des documents, au moment de la remise de son offre, n'est pas exigée mais recommandée dans le cadre de cette consultation. Le candidat retenu qui n'aura pas signé son offre au moment de sa remise se verra contraint de le faire lorsqu'il y sera invité par le pouvoir adjudicateur, préalablement à la notification du marché. Aussi, il s'engage à s'équiper du certificat électronique nécessaire à cette signature électronique.

***Pour la signature, le candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la Préfecture, la Trésorerie. L'outil de signature proposé par la plateforme mégalis, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.***

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                        | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations                                                                          | 40.0        |
| 2-Valeur technique                                                                              | 25.0        |
| 2.1-Moyens humains et matériels alloués à l'opération                                           | 10.0        |
| 2.2-Méthodologie de réalisation des ouvrages                                                    | 10.0        |
| 2.3-Procédure d'autocontrôle                                                                    | 5.0         |
| 3-Organisation du chantier en lien avec son environnement                                       | 20.0        |
| 3.1-Gestion du chantier et de ses abords (circulations, accessibilité, propreté, stationnement) | 10.0        |
| 3.2-Limitation des nuisances aux riverains                                                      | 5.0         |
| 3.3-Santé et information du personnel                                                           | 5.0         |
| 4-Performance environnementale                                                                  | 15.0        |
| 4.1-Préservation du patrimoine existant et de la ressource                                      | 5.0         |
| 4.2-Pollution du milieu environnant                                                             | 5.0         |
| 4.3-Gestion et valorisation des déchets                                                         | 5.0         |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. Le cas échéant, dans un bordereau des prix unitaires/détail quantitatif estimatif, lorsqu'il est demandé au candidat de renseigner les prix en chiffres et en lettres, en cas de discordance, les prix renseignés en chiffres prévalent.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un ou plusieurs échanges de mails confirmés par courriers et/ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.

22 Mail Pablo Picasso  
44042 NANTES

Tél : 0253467983

Courriel : [paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@direccte.gouv.fr)